

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 15 mars 2021 à 19 heures, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence du maire Marc-André Plante et à laquelle étaient présents via visioconférence, les conseillères et les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

formant quorum.

Étaient également présents monsieur Alain Marcoux, directeur général, et Me Jean-François Milot, greffier.

Était également présent via visioconférence monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint - développement durable.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO : 104-03-2021

PROPOSÉE PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉE PAR : Jacques Demers

QUE la séance soit ouverte à 19 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ÉLUS CONCERNANT UN SUJET À L'ORDRE DU JOUR, LE CAS ÉCHÉANT

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO : 105-03-2021

PROPOSÉE PAR : Éric Fortin
APPUYÉE PAR : Simon Paquin

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 13.3 « *Fin d'emploi du directeur de la Direction du génie et de l'environnement* » et le déplacement du point 17.2 au point 3.1, tel que proposé par M. Robert Morin et appuyé par M. André Fontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 106-03-2021

ATTENDU QUE l'enregistrement vidéo d'une rencontre tenue le 26 février 2021 entre le chef de cabinet du maire de Terrebonne, Alain De Choinière, et le conseiller du district Terrebonne-Ouest, a fait l'objet d'un reportage de TVA Nouvelles;

ATTENDU QUE le conseiller du district Terrebonne-Ouest dit s'être senti menacé par le chef de cabinet, lors de la rencontre du 26 février, et que ce dernier aurait tenté de le convaincre de s'abstenir d'être candidat à la prochaine élection municipale;

ATTENDU QUE monsieur De Choinière a également fait comprendre qu'il parlait au nom du maire, lors de la rencontre du 26 février, en affirmant que Marc-André Plante avait donné son aval à cette initiative;

ATTENDU QUE l'article 590 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que :

« Commet une infraction quiconque:

1° par lui-même ou par l'intermédiaire d'une autre personne, obtient ou tente d'obtenir qu'une personne pose sa candidature à un poste de membre du conseil, s'abstienne de le faire ou retire sa candidature en lui promettant ou en lui accordant quelque don, prêt, charge, emploi ou autre avantage ou en lui faisant des menaces; quiconque qui « par lui-même ou par l'intermédiaire d'une autre personne, obtient ou tente d'obtenir qu'une personne pose sa candidature à un poste de membre du conseil, s'abstienne de le faire ou retire sa candidature en lui promettant ou en lui accordant quelque don, prêt, charge, emploi ou autre avantage ou en lui faisant des menaces »

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé le 9 mars 2021 que le Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes allait immédiatement s'enquérir de la situation;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Marc-André Michaud**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande au maire de Terrebonne Marc-André Plante de suspendre de ses fonctions son chef de cabinet, Alain De Choinière, pour la durée de l'enquête dont il fait l'objet.

QUE le conseil municipal demande au maire de Terrebonne Marc-André Plante de se retirer temporairement de ses fonctions pour la durée de l'enquête dont il fait l'objet.

Mesdames les conseillères Nathalie Lepage et Caroline Desbiens ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, Réal Leclerc, André Fontaine et Marc-André Michaud votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Jacques Demers et Robert Brisebois votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 6 / CONTRE : 10)**

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2021

RÉSOLUTION NO : 107-03-2021

**PROPOSÉE PAR : Yan Maisonneuve
APPUYÉE PAR : Brigitte Villeneuve**

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 février 2021 et de la séance extraordinaire du 10 mars 2021 soient adoptés tels que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉPÔTS

RÉSOLUTION NO. : 108-03-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 février 2021 et des séances ordinaires du comité exécutif des 3, 17 et 24 février 2021 ainsi que du 3 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 109-03-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat du cahier d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 778.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 110-03-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de correction du règlement 1000-033 adopté le 18 janvier 2021 par la résolution 34-01-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 111-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-141-REC du comité exécutif du 17 février 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du rapport d'embauche et de nomination pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 112-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-142-REC du comité exécutif du 17 février 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du rapport de création et d'abolition d'un poste permanent pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 113-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-162-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} au 19 janvier 2021, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et à l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 114-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-163-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 19 janvier 2021, le tout conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 115-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-164-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 janvier 2021, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 116-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-165-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 117-03-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance de la lettre officielle du maire Marc-André Plante, datée du 8 mars 2021, concernant l'exclusion du conseiller monsieur Réal Leclerc de l'Alliance Démocratique de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 118-03-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du courriel du conseiller monsieur Réal Leclerc, daté du 10 mars 2021, concernant son nouveau statut à titre de conseiller indépendant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 119-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-218-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du rapport d'embauche et de nomination pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 120-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-219-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du rapport de création et d'abolition d'un poste permanent pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 121-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-220-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 20 janvier au 18 février 2021, le tout conformément aux articles 83, 84 et 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 122-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-221-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du relevé des règlements de litiges pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021, le tout conformément à l'article 79 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 123-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-222-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du rapport du trésorier des activités des partis politiques autorisés pour l'année 2020, le tout conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 124-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-223-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du sommaire « *Rapport sur les frais de recherches et soutien* » pour l'exercice 2020 ainsi que la liste détaillée des remboursements et soutien des conseillers de la Ville de Terrebonne pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le tout conformément à l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

Les questions ont été lues par une conseillère en communication de la Direction des relations avec les citoyens et des communications, et répondues par le maire, un(e) conseiller(ère) municipal(e) ou un représentant de la Ville qui a été désigné lors de cette séance.

8. DIRECTION GÉNÉRALE – GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

RÉSOLUTION NO. : 125-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-135-REC de la séance extraordinaire du comité exécutif du 8 février 2021;

ATTENDU QUE le comité exécutif, par la résolution CE-2021-135-REC du 8 février 2021, a mandaté la Commission du développement durable afin qu'elle assure un suivi et une supervision de l'élaboration d'un mémoire de la Ville de Terrebonne dans le cadre de la consultation portant sur l'élimination des déchets, sachant que les deux (2) formations politiques reconnues au conseil municipal y sont membres;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du rapport du BAPE du 5 février 2021 au sujet du LET du secteur de Lachenaie.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (« CMM ») ainsi que du mémoire de la MRC Les Moulins déposé dans le cadre de la consultation publique réalisée par la CMM le 10 mai 2019, afin d'actualiser les stratégies de la Ville pour réduire la quantité de déchets produits au Québec et améliorer sa valorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 126-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-166-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la présidente du Conseil du trésor, au ministre des Finances ainsi qu'à l'Association des groupes de ressources techniques du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 127-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-167-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Jacques Demers
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande au gouvernement du Québec d'intervenir afin de soutenir les municipalités dans leurs démarches pour requalifier en espaces verts les terrains de golf localisés dans le périmètre urbain.

QUE la *Loi sur l'expropriation* soit modifiée afin que l'indemnité se calcule sur la base de la juste valeur marchande la plus raisonnable d'une propriété et en tenant compte des contraintes réelles de son développement et du zonage actuellement en vigueur.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Environnement, à la ministre responsable de la région métropolitaine, à la ministre responsable de Lanaudière, au député de Masson, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal (« CMM »), au directeur général de la CMM, à la présidente de l'Union des municipalités du Québec, au président de la Fédération québécoise des municipalités et aux maires et mairesses des municipalités concernées par l'objet de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 128-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-171-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne remplace la *Politique environnementale* (POL.1202.1), la *Politique de l'arbre* (POL.1202.2) et la *Politique de l'eau* (POL.1202.3) par la *Politique de développement durable* (POL.1202.4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 129-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-172-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne remplace la *Politique de reconnaissance et de soutien à la vie associative* (POL.1206.1) par le *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative* (POL.1206.3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 130-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-173-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne informe le gouvernement du Canada que :

- les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (« CMM »), dont fait partie la Ville de Terrebonne, s'opposent formellement à l'amendement leur déléguant la responsabilité de contrôler les armes de poing sur leur territoire.
- la responsabilité de contrôler les armes de poing en vente et en circulation au Canada incombe au gouvernement du Canada qui pourrait en assurer une application uniforme partout au pays.
- le programme de rachat des armes à feu prohibées doit être obligatoire afin de minimiser les risques que des tragédies impliquant de telles armes ne se reproduisent.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, monsieur Bill Blair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 131-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-225-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la liste des nouveaux membres et de leurs fonctions au sein des comités et commissions de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 132-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-227-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, dans le cadre de la *Journée internationale des droits des femmes* du 8 mars dernier, mandate les élues afin de mettre en place un conseil des Terrebonniennes composé d'élue(s) et de citoyennes ayant pour mandat d'émettre des recommandations aux différentes instances municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADMINISTRATION ET FINANCES

RÉSOLUTION NO. : 133-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-229-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne renouvelle le mandat de monsieur François Lalumière, qui se terminait le 25 février dernier, pour une autre période de deux (2) ans, à titre d'expert indépendant au sein du comité de vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT – TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO. : 134-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-88-REC du comité exécutif du 27 janvier 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 8 février 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 767, intitulé « *Règlement décrétant les études d'avant-projet et pourvoyant aux honoraires professionnels en vue de la réalisation de l'aménagement d'un parc linéaire dans le Carrefour des Fleurs, décrétant les travaux relatifs à l'aménagement d'un sentier et d'un espace vert en bordure du lac Beauchemin, à l'aménagement des parcs de l'Étiage et des Méandres, au réaménagement du parc Pierre-Le Gardeur et à un programme de verdissement et de plantation d'arbres et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 364 900 \$* ».

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter, prévue à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 135-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-107-REC du comité exécutif du 3 février 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 8 février 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 597, intitulé « *Règlement décrétant des travaux de construction d'égouts sanitaires et pluviaux, d'aqueducs, de fondations des chaussées, de pavages, de bordures, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de réseaux d'utilités publiques, d'un pont et d'aménagement paysager sur l'avenue Gabrielle-Roy et sur le prolongement du boulevard des Seigneurs, ainsi que la construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement, et pour en payer le coût d'emprunt au montant de 44 905 000 \$* ».

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter, prévue à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 136-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-108-REC du comité exécutif du 3 février 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 8 février 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 616-1, intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 616 décrétant des travaux de construction d'un réacteur de type boues activées à aération prolongée à la station d'épuration des eaux usées La Pinière et, pour en payer le coût, prévoyant un emprunt au montant de 20 681 800 \$, afin de porter le montant de l'emprunt au montant de 67 766 800 \$ et de modifier le terme de l'emprunt à 20 ans* ».

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter, prévue à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 137-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-156-REC du comité exécutif du 24 février 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance extraordinaire du 10 mars 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 793, intitulé « *Règlement de type parapluie pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Terrebonne et prévoyant pour en payer le coût, un emprunt au montant de 9 400 000 \$* ».

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter, prévue à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 138-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-181-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Nathalie Ricard**
APPUYÉ PAR **Simon Paquin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la définition « *Travaux de réparation du plafond de la salle d'exposition du bureau Seigneurial* » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 774, soit l'objet numéro 5, sous la rubrique « *Maintien d'actif - mécanique et architecture - Fiche PTI n° 16* ».

QUE la Direction de l'administration et des finances assure le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 139-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-178-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne exerce la deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-9007 octroyé à la société Lignes-Fit inc. pour le marquage de la chaussée, au montant de 538 546,53 \$, taxes incluses, pour une période d'un (1) an à compter du 8 avril 2021, majorant ainsi le montant du contrat de 1 060 708,57 \$, taxes incluses, à un montant total de 1 599 255,11 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 140-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-179-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-9009 à la société Pavage E. Perreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de terrassement, pour la période du 15 mai 2021 au 14 mai 2022, au prix de sa soumission, soit la somme de 869 162,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 141-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-180-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-9012 à la société Pavage E. Perreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection et l'ajustement des regards et puisards, au prix de sa soumission, soit la somme de 554 179,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 142-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-183-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR Robert Morin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne s'engage au partage des coûts pour la réalisation d'une étude d'avant-projet visant la construction d'un mur antibruit situé le long de l'emprise de l'autoroute 25 entre la rivière des Mille-Îles et la montée Masson.

QUE conformément à la *Politique sur le bruit routier* du ministère des Transports du Québec (« MTQ »), la Ville de Terrebonne s'engage à défrayer 50 % des coûts de réalisation de l'étude d'avant-projet préliminaire, jusqu'à un montant maximal de 100 000 \$, taxes incluses, correspondant à 50 % du montant budgétaire établi par le MTQ.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME DURABLE

RÉSOLUTION NO. : 143-03-2021

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 23 février 2021;

ATTENDU la recommandation CE-2021-203-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2021-00026

Régularisation d'une marge

MARCO BOUCHARD

3161, rue Trudel / Lots numéros 3 523 185 et 3 523 187

QUE le conseil accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser les marges latérale et arrière du garage isolé existant, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge latérale droite à 0,75 mètre, alors que l'article 113 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge latérale minimale d'un (1) mètre;

- b) la réduction de la marge arrière à 0,72 mètre, alors que l'article 113 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge arrière minimale d'un (1) mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 144-03-2021

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 23 février 2021;

ATTENDU la recommandation CE-2021-204-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION 2021-00062
Aménagement de terrain
3090-5103 QUÉBEC INC.
2425, rue Édouard-Michelin / Lot numéro 5 012 918**

QUE le conseil accorde la dérogation mineure dans le but d'émettre un permis d'agrandissement d'un bâtiment industriel, de façon à permettre la réduction de la largeur de l'allée d'accès à 1,88 mètre, alors que l'article 275 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une largeur minimale de six (6) mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 145-03-2021

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 23 février 2021;

ATTENDU la recommandation CE-2021-205-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION 2021-00057
Hauteur
CONSTRUCTION VILAN INC.
756, rue Saint-Louis / Lot numéro 5 256 543**

QUE le conseil accorde la dérogation mineure dans le but de rénover le bâtiment principal, de façon à permettre l'augmentation de la hauteur à 14,87 mètres, alors que la grille de zonage 9461-268 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une hauteur maximale de 10,5 mètres.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QUE** la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00385 soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 146-03-2021

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 23 février 2021;

ATTENDU la recommandation CE-2021-206-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION 2020-00335

Régularisation d'une implantation et aménagement de site

ROBERT PHENIX

3477, montée Gagnon / Lot numéro 4 993 245

QUE le conseil accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation du bâtiment accessoire et de permettre l'aménagement d'un espace d'entreposage, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge arrière pour un garage détaché à 0,69 mètre, alors que l'article 113 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum d'un (1) mètre;
- b) le retrait de l'obligation d'installer une haie si la hauteur d'entreposage dépasse une hauteur de 2,75 mètres, alors que l'article 239 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit l'obligation d'installer une haie sur le terrain visé.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QUE** la servitude soit enregistrée (pour la haie sur le terrain adjacent).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 147-03-2021

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 23 février 2021;

ATTENDU la recommandation CE-2021-207-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne **refuse**, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2021, la demande de dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION 2020-00447
Aménagement de terrain
GUILLAUME POITRAS
Rue de Plaisance / Lot numéro 2 124 328**

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2020-00188 présentée au comité consultatif d'urbanisme le 16 juillet 2020 et approuvée par le conseil municipal le 24 août 2020, selon la résolution numéro 393-08-2020;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2020-00188 était de moindre importance et présentait un moins grand écart à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA 2020-00448 a fait l'objet d'une recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est présentée conjointement à la demande de PIIA 2020-00448 et est conditionnelle à l'approbation de ladite demande de PIIA.

QUE le conseil **refuse** la dérogation mineure relative aux entrées charretières dans le but de permettre un projet de construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial situé sur le lot 2 124 328 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 148-03-2021

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 23 février 2021;

ATTENDU la recommandation CE-2021-238-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde la demande de dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION 2021-00061
Opération cadastrale - dimension d'un lot
GERRY BONNEAU / JOSÉE DEBIENS
405, 43^e avenue / Lots numéros 2 921 886 et 3 923 051**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de délivrer un permis de lotissement, de façon à permettre :

- a) la réduction de la largeur du terrain à 10,14 mètres (lot projeté 6 401 673 du cadastre du Québec), alors que la charte de lotissement « B » du règlement de lotissement numéro 1002 prévoit, pour les terrains non desservis, une largeur minimale de 25 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 149-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-234-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le greffier à remettre le dépôt de 10 000 \$ à **GESTION BRADY OUMET INC.**, soumis au certificat d'autorisation 2020-03573, dans le cadre du dossier de démolition de l'immeuble situé au 10341, boulevard Laurier, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 150-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-235-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le greffier à remettre le dépôt de 5 000 \$ à **GESTION BRADY OUMET INC.**, soumis au certificat d'autorisation 2020-03969, dans le cadre du dossier de démolition de l'immeuble situé au 10281, boulevard Laurier, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 151-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-124-REC du comité exécutif du 3 février 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 8 février 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1004-2-004, intitulé « *Règlement modifiant le règlement 1004-2 sur les permis et certificats afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 152-03-2021

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-322 lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été remplacée par un appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 ainsi qu'au décret numéro 102-2021 du 5 février 2021, et qu'un avis public a été publié le 23 février 2021;

ATTENDU QUE le nombre de commentaires écrits reçus pour le règlement numéro 1001-322 est de **ZÉRO (0)**;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet du règlement numéro 1001-322 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 9364-06, 9364-07, 9364-16, 9364-17, 9364-37, 9364-46, 9364-56 et 9364-57 pour le secteur Les Jardins d'Angora, phase 2.

QUE l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un scrutin référendaire, prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacé par une demande d'approbation référendaire, par demande écrite individuelle ou par pétition, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Jacques Demers, Réal Leclerc et Robert Brisebois votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Nathalie Lepage et Caroline Desbiens ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, André Fontaine et Marc-André Michaud votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 11 / CONTRE : 5)**

RÉSOLUTION NO. : 153-03-2021

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-327 lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été remplacée par un appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 ainsi qu'au décret numéro 102-2021 du 5 février 2021, et qu'un avis public a été publié le 23 février 2021;

ATTENDU QUE le nombre de commentaires écrits reçus pour le règlement numéro 1001-327 est de **ZÉRO (0)**;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet du règlement numéro 1001-327 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9561-58 (chemin Saint-Charles) pour y autoriser les usages de la classe F du groupe « Habitation », classe F du groupe « Hébergement », classe C du groupe « Institutionnel » et l'usage « garderie ».

QUE l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un scrutin référendaire, prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacé par une demande d'approbation référendaire, par demande écrite individuelle ou par pétition, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 154-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-124-REC du comité exécutif du 3 février 2021;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1006-023 lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été remplacée par un appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 ainsi qu'au décret numéro 102-2021 du 5 février 2021, et qu'un avis public a été publié le 23 février 2021;

ATTENDU QUE le nombre de commentaires écrits reçus pour le règlement numéro 1006-023 est de **ZÉRO (0)**;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1006-023 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire au sens des articles 128 et 134 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1006-023, intitulé « *Règlement modifiant le règlement 1006 sur les usages conditionnels afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 155-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-236-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet du règlement numéro 1001-330, intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8868-36 et y autoriser l'usage du groupe « Habitation » de classe D « Multifamiliale : 4 à 6 logements »*.

QUE le greffier de la Ville de Terrebonne soit autorisé à procéder à un avis public pour une période de quinze (15) jours, remplaçant ainsi l'assemblée publique de consultation, et ce, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 ainsi qu'au décret numéro 102-2021 du 5 février 2021, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

QUE le conseiller **Éric Fortin** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet du règlement numéro 1001-330.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 156-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-237-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance extraordinaire du 10 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR André Fontaine**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 794, intitulé « *Règlement constituant le conseil local du patrimoine de la Ville de Terrebonne* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 157-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-237-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance extraordinaire du 10 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR André Fontaine**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 96-10, intitulé « *Règlement modifiant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de Terrebonne numéro 96 afin de retirer les fonctions du conseil local du patrimoine* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 158-03-2021

La conseillère **Nathalie Ricard** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet du règlement numéro 12-9, intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 12 fixant la rémunération des membres du conseil de la Ville de Terrebonne afin de prévoir la rémunération des membres élus du conseil local du patrimoine* ».

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 159-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-157-REC du comité exécutif du 24 février 2021;

ATTENDU QUE le comité exécutif, par la résolution CE-2021-157-REC du 24 février 2021, a mandaté la Direction de l'urbanisme durable pour formaliser les odonymes choisis auprès de la Commission de la toponymie du Québec;

ATTENDU QUE le comité exécutif, par la résolution CE-2021-157-REC du 24 février 2021, a mandaté la Direction des travaux publics pour procéder à la conception et l'installation de la signalisation, au moment opportun.

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne désigne trois (3) voies de circulation situées dans la phase 2 du projet domiciliaire « Les Jardins d'Angora », par les toponymes suivants :

- a) rue de l'Opawica identifiée par le lot 6 401 692 du cadastre du Québec;
- b) rue d'Angora identifiée par les lots 4 993 302 et 6 401 691 du cadastre du Québec;
- c) rue de l'Harricana identifiée par les lots 4 993 301, 6 401 689 et 6 401 690 du cadastre du Québec.

Le tout identifié au plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre M. Normand Fournier, sous le numéro 27168 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NO. : 160-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-148-REC du comité exécutif du 17 février 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve l'entente de location entre la Ville de Terrebonne et les Chevaliers de Colomb du Conseil de Terrebonne n° 3483 pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour la location de la salle principale située au 505, rue Théberge.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de location incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner plein effet.

QU'un soutien financier de 16 503,60 \$ soit accordé aux Chevaliers de Colomb du Conseil de Terrebonne n° 3483 pour le loyer annuel de l'année 2021 prévu à ladite entente de location 2021-2023.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 161-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-256-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne amende sa résolution numéro 323-07-2019 adoptée lors de sa séance tenue le 8 juillet 2019, portant le nombre d'unités subventionnées par le *Programme de supplément au loyer* de huit (8) à dix (10), et ce, dans le but de suivre l'évolution du projet et pour répondre aux besoins de l'organisme Le Pas de Deux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 162-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-257-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la proposition d'aide financière, au montant de 2 345 919,00 \$, taxes incluses, à l'organisme **LES COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE INC.** en appliquant les principes directeurs de la *Politique de gouvernance des organismes mandataires*.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et telle que sommairement détaillée ci-dessous :

- **QUE** le volet d'heures de glace non utilisées, d'un montant de 692 397,81 \$, soit considéré comme mesure de soutien financier additionnel à l'organisme dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et que ce volet soit financé par un transfert budgétaire au montant de 692 397,81 \$, du poste budgétaire 72300-2513 « location – patinoires » vers le poste

budgétaire 76010-2966 « subvention / soutien financier – octrois directs ».

- **QUE** le remboursement du capital des prêts impayés en 2020, au montant de 1 229 263,43 \$, soit pris à même l'excédent de fonctionnement non affectés.
- **QU'**un amendement budgétaire au montant de 1 229 263,43 \$, du poste budgétaire 034100000 au poste budgétaire 76010-2966 « subvention soutien financier – octroi directs », soit accepté.
- **QU'**un montant de 424 257,75 \$ soit versé pour le maintien des actifs 2021 à être financé par le paiement comptant des immobilisations (PCI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO. : 163-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-208-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Nathalie Ricard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne procède au transfert des responsabilités qui étaient dévolues au comité de suivi du plan directeur des parcs et au comité de logement social vers les commissions concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 164-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-230-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Yan Maisonneuve**
APPUYÉ PAR **Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne octroie à **DLGL**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA20-4001 pour l'acquisition et l'implantation d'un système intégré de gestion des ressources humaines, pour une période de cinq (5) ans, au prix de sa soumission, soit la somme de 3 160 662,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense sera imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont un montant de 262 468,75 \$ financé par le paiement comptant des immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE – POLICE

RÉSOLUTION NO. : 165-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-147-REC du comité exécutif du 17 février 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le rapport d'activités 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC Les Moulins.

QU'une copie de la présente résolution et du rapport d'activités 2020 soit transmise à la MRC Les Moulins pour dépôt officiel et, par la suite, au ministère de la Sécurité publique du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 166-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-175-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne permet le renouvellement automatique de l'entente intermunicipale concernant l'implantation, l'installation et l'entretien de stations de mesure de niveau d'eau de la rivière des Mille-Îles avec la Ville de Laval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 167-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-176-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la transmission d'un avis de non-renouvellement de l'entente intermunicipale établissant la fourniture mutuelle de services pour la protection incendie avec les villes de Mascouche et Repentigny devant prendre fin le 23 janvier 2022.

QUE des pourparlers pour une nouvelle entente intermunicipale soient entamés entre les parties.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux villes de Mascouche et Repentigny.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 168-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-231-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du rapport annuel de l'ensemble des mises à jour du plan municipal de sécurité civile pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 22 février 2021, le tout conformément à la partie 8 du *Plan municipal de sécurité civile*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 169-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-232-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'entente entre la Ville de Terrebonne, la ministre de la Sécurité publique, la Ville de Mascouche et la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de financement concernant la mise en œuvre des mesures de gestion des risques liés aux inondations relativement à l'usine de production d'eau potable des villes de Mascouche et Terrebonne, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RÉSOLUTION NO. : 170-03-2021

Le conseiller **Yan Maisonneuve** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet du règlement numéro 790, intitulé « *Règlement décrétant l'acquisition et l'implantation d'un portail citoyen et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 312 500 \$* ».

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 171-03-2021

Le conseiller **Serge Gagnon** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet du règlement numéro 791, intitulé « *Règlement décrétant l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de gestion de requête-relation citoyenne et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 302 000 \$* ».

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 172-03-2021

La conseillère **Nathalie Bellavance** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet du règlement numéro 792, intitulé « *Règlement décrétant l'acquisition, l'implantation et la gestion de données liées aux parcs et espaces verts, et pour en payer le coût un emprunt au montant de 1 768 000 \$* ».

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 173-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-212-REC du comité exécutif du 3 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'entente entre la Ville de Terrebonne et la Ville de Longueuil pour l'acquisition et la licence d'utilisation du progiciel GOcité valide à partir de la signature de la présente entente, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022, avec option de renouvellement de trois (3) ans.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente intermunicipale visant l'acquisition et la licence d'utilisation du progiciel GOcité, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 174-03-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-258-REC du comité exécutif du 10 mars 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA20-8006 à **SOLUTIONS DIGITALES TRANSCAD INC. (GÉOAUTOMATION)**, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services professionnels concernant l'acquisition de données massives géospatiales à l'aide de la cartographie mobile sur le territoire de la Ville de Terrebonne, au prix de sa soumission, soit la somme de 645 207,51 \$, taxes incluses, pour une durée de 14 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS

17. DÉPÔT DE PROPOSITIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

RÉSOLUTION NO. : 175-03-2021

ATTENDU les événements récents concernant les frais juridiques en demande de remboursement par des gens mis en accusation, subissant actuellement leur procès pour corruption et abus de confiance et demandant à la Ville de Terrebonne de payer des frais d'avocats totalisant tout près de 580 000 \$;

ATTENDU QUE les citoyens ont déjà assez subi de contrecoups, et qu'il serait odieux que des deniers publics soient utilisés à cette fin;

ATTENDU l'importance d'agir afin de limiter des récidives dans l'avenir;

ATTENDU QU'il faut protéger les élus municipaux et les employés dans le cadre de leurs fonctions, sans toutefois encourager les gestes de collusion ou de corruption qui ont fait l'objet d'une condamnation;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Caroline Desbiens
APPUYÉ PAR Marc-André Michaud**

ET RÉSOLU :

QUE les clauses suivantes soient incluses dans la *Politique de remboursement des élus* ainsi que dans les contrats des employés municipaux et de cabinets, nous protégeant ainsi d'une possibilité de récidive :

- La demande de remboursement des frais juridiques vous sera accordée conditionnellement à un jugement de non-culpabilité;

- Si vous êtes soumis à l'enquête ou mis en accusation, les frais juridiques feront l'objet d'un gel temporaire jusqu'à l'obtention de non-culpabilité.

Ces précisions ajoutées nous protègent rapidement sans avoir à attendre des changements dans la loi actuelle.

Madame la conseillère Caroline Desbiens vote **pour** l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Nathalie Lepage, Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Jacques Demers, Robert Brisebois, Robert Morin, Réal Leclerc, André Fontaine et Marc-André Michaud votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 1 / CONTRE : 15)**

RÉSOLUTION NO. : 176-03-2021

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2020, le conseiller du district Centre-ville, Robert Morin, a offert au maire de Terrebonne Marc-André Plante l'occasion de rassurer la population en confirmant qu'aucun membre de son équipe qui siégeait dans l'ancienne équipe Robitaille n'avait profité de voyages ou de cadeaux « somptueux » de la part d'entrepreneurs, comme il en était fait mention dans les articles du Journal de Montréal sur le procès de l'ex-maire de Terrebonne;

ATTENDU QUE le maire Marc-André Plante a refusé à plusieurs reprises de répondre à ces questions et a tenu des propos désobligeants à l'endroit du conseiller Robert Morin le 5 octobre 2020;

ATTENDU QUE le maire Marc-André Plante a exclu de son caucus le vice-président du comité exécutif cinq (5) mois plus tard, le 5 mars 2021;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Morin
APPUYÉ PAR André Fontaine**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande au maire Marc-André Plante de présenter ses excuses publiquement aux citoyens de Terrebonne et au conseiller Robert Morin.

Mesdames les conseillères Nathalie Lepage et Caroline Desbiens ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, Réal Leclerc, André Fontaine et Marc-André Michaud votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Jacques Demers et Robert Brisebois votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 6 / CONTRE : 10)**

RÉSOLUTION NO. : 177-03-2021

ATTENDU l'appel d'offres public SA21-3010 « Services professionnels - Construction de la Maison du Meunier, aménagement extérieur d'une agora et mise en valeur de l'Île-des-Moulins » lancé en février 2021;

ATTENDU QU'en 2020, un groupe de citoyens a proposé une promenade comme projet rassembleur pour le legs du 350^e anniversaire de Terrebonne;

ATTENDU QUE le projet de « maison du meunier » dénaturerait le majestueux site historique classé qu'est l'Île-des-Moulins;

ATTENDU QUE le projet de la Maison du Meunier ne répond à aucun besoin manifesté par les citoyens lors de la consultation publique de l'Institut du Nouveau Monde en 2018;

ATTENDU QUE l'argent des citoyens doit être dépensé avec respect;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE la construction d'une « Maison du Meunier » soit exclue de l'appel d'offres SA21-3010 « Services professionnels - Construction de la Maison du Meunier, aménagement extérieur d'une agora et mise en valeur de l'Île-des-Moulins ».

Mesdames les conseillères Nathalie Lepage et Caroline Desbiens ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, André Fontaine et Marc-André Michaud votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Jacques Demers, Réal Leclerc et Robert Brisebois votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 5 / CONTRE : 11)**

18. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION ET DE PROJETS DE RÈGLEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

19. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le lundi 15 mars 2021 à 19 heures.

20. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLUS

22. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSION

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO : 178-03-2021

PROPOSÉE PAR : Jacques Demers

APPUYÉE PAR : Robert Brisebois

QUE la séance soit et est levée à 21 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffier